



DÉROGATION MINEURE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil municipal, à sa session ordinaire du 1^{er} mai 2023, étudiera les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure pour la propriété de Ferme Fortbel inc., située au 128, rue Principale, à Fortierville (lot 6 180 393 du cadastre du Québec, matricule # 1750-32-4422, zone A-02).

La demande concerne l'augmentation de cheptel et les distances séparatrices dérogatoires pour l'agrandissement des installations d'élevage (art. 227 du règlement de zonage # 2013-09-091).

L'assemblée du conseil se tiendra à la salle municipale, au 198A, rue de la Fabrique à Fortierville à 19h30.

Donné à Fortierville, ce 31^e jour du mois de mars 2023.

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le babillard du bureau municipal et le site internet de la municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31^e jour du mois de mars 2023.

Directrice générale et greffière-trésorière